



Faire respecter la garde alternée (we et vacances)

Par **cooky**, le **04/04/2010** à **12:14**

Bonjour,

J'ai des jumeaux de 9 ans et leur père doit les prendre 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Cependant il ne le fait pas, il les prends quand il veut, le we dure 1 jour pour lui, il me les ramène au moindre problème car ne veut pas payer le docteur et les médicaments, donc je suis toujours obligée de rester chez moi ou joignable au cas où il me dit qu'il les ramène (ce qui arrive très régulièrement).

Il change sans arrêt ses we de garde en pretextant qu'il a autre chose de prévu...
Et pour les vacances il les prends seulement 2 jours sur les 15 jours, les grandes vacances c'est pas plus d'une semaine, éparpillée dans les 2 mois.

Comment faire pour qu'il respecte ses we et ses vacances ?
Y'a t'il un moyen de lui faire tenir ses engagements ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Patricia**, le **04/04/2010** à **17:37**

Bonjour,

Saisissez en urgence par requête le JAF auprès du tribunal de votre domicile.
Envoyer une [s]L/AR [/s]détaillée au greffe, précisant que votre ex mari ne respecte pas ses engagements comme il lui a été demandé sur le jugement.
Détaillez bien toutes les failles, si vous avez des preuves écrites... Faites en des photocopies et joignez les à votre courrier.

Vous devriez obtenir une date d'audience pour expliquer ces faits de vive voix.

Dans l'immédiat, un avocat n'est pas obligatoire. Il le sera si la situation se "corse"...

Par **Patricia**, le **04/04/2010** à **17:44**

Vous étiez bien mariés et non pas en concubinage ? (j'ai compris que vous êtes divorcée ?).
Avez-vous un jugement du tribunal concernant les droits de visites du père ?

Par **cooky**, le **04/04/2010** à **20:54**

Bonjour Patricia,
Non nous vivions en concubinage...

Par **Patricia**, le **05/04/2010** à **11:37**

Bonjour cooky,

OK.

Je pense que votre séparation a été établie officiellement : devant un Juge avec jugement rendu par le Tribunal ?

Et non pas officieusement : sur simple entente verbale entre vous et votre ex compagnon ?

Quelle que soit la formalité, faites comme je l'avais expliqué plus haut.

Saisissez le JAF de votre Tribunal en envoyant une L/AR au greffe.

Si vous avez un jugement, joignez le à votre courrier en photocopies, si famille, ami(e)s... peuvent confirmer par attestations écrites, demandez leur d'en rédiger une. Accompagnée de la photocopie de leur C.I.

Joignez un maximum de preuves à votre lettre.

Tout en photocopies, ne vous démunissez jamais des originaux...

Bonne fin de w end.